

Réunion de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration (CSA) du 04 décembre 2023 de la Direction Inter-Régionale de la Mer de la Manche Est et de la Mer du Nord (DIRM-MEMN)

Présents FSU : Amélie BUNEL, Jean-François ALBERT et Raphaëlle CAMIER

Administration : Hervé THOMAS (Directeur), Sophie SANQUER (Directrice adjointe), Sébastien ROUX (Adjoint au Directeur) Valérie TRUGILLO (Secrétaire générale), Isabelle COUDERT (Secrétaire générale adjointe) et Nathalie SUBTIL (Conseillère en prévention).

1- Désignation du secrétaire de la formation spécialisée parmi les membres titulaires :

L'administration n'ayant pas transmis le règlement intérieur aux membres de la FS, elle le leur adressera par la suite.

Les membres de la FS s'interrogent sur la procédure à respecter dans le cas de l'absence du secrétaire de la formation spécialisée. Faut-il un suppléant ?

La FSU souligne la difficulté de trouver des volontaires pour occuper ces fonctions.

Madame Amélie Bunel, représentante FSU, est désignée secrétaire de la formation spécialisée de la DIRM MEMN.

2- Point Inspection de la Sécurité et Santé au Travail (ISST) :

Une situation de travail susceptible de présenter un risque pour la santé ou la sécurité des personnels s'est déclarée au Lycée Professionnel Maritime (LPM) de Boulogne sur Mer.

Cet événement devait être présenté à la Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS) du LPM. L'Inspectrice de la Sécurité et de la Santé au Travail (ISST) a été prévenue par le LPM et a alerté la DIRM MEMN.

L'ISST a besoin de clarification sur le rôle qu'ont les DIRM par rapport aux LPM. Elle regrette de ne jamais avoir été sollicitée par les LPM de Cherbourg et Fécamp pour participer à leurs instances. A ce jour, nous ne savons pas s'il y a eu inscription de cet incident sur le registre sécurité.

La FSU rappelle que dans les LPM le premier réflexe des enseignants est de renseigner les fiches « incident » du logiciel PRONOTE et s'étonne qu'aucune remontée de ces incidents, plus ou moins graves, ne soit faite par les directeurs des LPM au près des DIRM.

La Secrétaire Générale (SG) rappelle qu'à l'Education Nationale, des procédures existent.

3- Registre de santé et de sécurité au travail (information) :

Rien à signaler, mise à part une méconnaissance de l'outil, les agents ne connaissent pas tous l'existence de ces registres ou n'en connaissent pas la fonction. Les correspondants de prévention locaux ont peu de temps pour effectuer leur mission.

Une sensibilisation sera à faire au près des chefs de service pour rappeler l'importance de l'utilisation des registres. Une réflexion doit être menée pour faciliter l'accès à ces registres peut-être sous forme dématérialisée.

4-Accidents de service / de travail (information) :

Pas de remontée d'accident de service ou de travail depuis la dernière réunion.

La conseillère de prévention nous présente des documents sur la répartition des accidents qui ont eu lieu depuis le 16 novembre 2022. Elle souhaite mettre l'accent sur des actions de prévention routière.

La FSU rappelle que des actions de ce type ont déjà été organisées par le Comité Local d'Action Sociale (CLAS) à plusieurs reprises, mais qu'il faudrait peut-être que l'administration organise une action moins ludique.

La conseillère de prévention a fait le constat qu'il n'y a que trop peu, voire pas du tout, d'affichage de rappel du port des Équipements de Protection Individuelle (EPI), alors que c'est obligatoire.

Pour rappel, si un agent ne porte pas ses EPI et qu'il a un accident, ce n'est normalement plus un accident du travail.

Un travail de prévention devra être fait, il faut instaurer une culture sécurité au sein de la DIRM MEMN, pour cela un gros travail sera fait avec le réseau des correspondants sécurité.

5- Point sur la sécurité incendie :

Le dernier exercice incendie du siège a eu lieu en 2018. C'est trop peu. La liste des serre-files et guide-files sur le site de la DIRM a été mise à jour. Une formation sera proposée aux guide-files et serre-files sur la conduite à tenir dans le cas d'incendie avec éventuellement une formation sur la manipulation des extincteurs.

Peu d'agents sont à jour de leur formation à la Prévention et aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). La conseillère de prévention rappelle qu'une formation PSC1 a lieu à Dieppe en janvier et qu'il faudrait que des agents de la DIRM s'y inscrivent. L'éventualité de suivre une formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) a été suggérée. Il y a possibilité d'avoir des formateurs sur Le Havre.

Il faudrait également sensibiliser les agents à l'utilisation des défibrillateurs. A ce sujet, il est rappelé que le site de Dunkerque n'est toujours pas équipé d'un défibrillateur alors que cela avait été discuté en réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Désormais, deux exercices incendie par an seront organisés au siège de la DIRM.

6 – Point sur les travaux du siège de la DIRM :

Une visite du chantier a été organisée à laquelle les Organisation Syndicales (OS) ont été conviées. Le désamiantage est terminé. Des mesures d'empoussièrement qui permettent la détection des fibres d'amiante contenue dans l'air sont bonnes.

Il y a une pause dans l'activité en ce moment car la douane passe des marchés pour la poursuite des travaux.

Les travaux à venir les plus bruyants seront le grattage de la chape et l'ouverture des murs porteurs (toutes les cloisons intermédiaires ont été cassées). Ces travaux devront être réalisés avant fin décembre.

Le secrétariat général devrait réintégrer les locaux rapidement après proposition de différents scénarios.

Une enveloppe de 250000 euros est nécessaire pour les différents travaux à faire au siège.

- Aménagement d'un bureau (Douane et Affaires Maritimes) au rez-de-chaussée, pour l'accueil des usagers, avec accessibilité pour les personnes handicapées.
- Changement d'une dizaine de fenêtres.
- Aménagement de toilettes pour les personnes handicapées aux trois étages.

7-Travaux prévus sur les autres sites :

Phares et balises de Ouistreham : projet de délocalisation reporté.

LPM Boulogne sur Mer : projet d'un nouvel établissement.

Phares et balises Cherbourg : les fenêtres ont été changées, il reste le projet de réalisation d'un hangar.

8-Patrouilleur des Affaires Maritimes (PAM) "Jeanne Barret" :

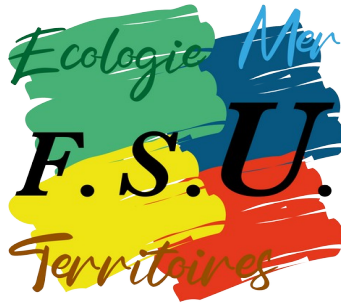
La FSU a rappelé que le Patrouilleur des Affaires Maritimes (PAM) "Jeanne Barret" n'a plus de certificat de franc-bord depuis le 31 octobre 2023. Le dossier de stabilité montre que la stabilité du navire n'est pas conforme et qu'il faut des travaux importants, notamment l'embarquement de lest supplémentaire pour qu'il respecte les critères de stabilité. Même en navigant avec des limitations au niveau météorologie (vent et état de la mer) et en navigant dans une zone maritime restreinte, les agents du PAM "Jeanne Barret" ont l'appréhension sur la tenue à la mer du navire. Quand il faut monter à Boulogne sur Mer pour dix jours, on ne peut pas connaître la météo pour revenir. Le fait de rester à quai est aussi déprimant pour eux, de même que de ne pas savoir quand ils verront l'épilogue de ces problèmes.

Le Directeur Inter Régional de la mer (DIRM) affirme avoir pris la mesure du problème. Pour l'instant une solution avec un lest liquide est envisagée, le temps de mettre en place les futurs travaux. La FSU lui rappelle qu'il ne pourra pas s'exonérer des travaux requis notamment en matière de lest solide.

Le DIRM nous informe que fin novembre, une note a été adressée au Directeur Général des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) pour obtenir des crédits supplémentaires. Il est conscient que cette situation pèse sur le moral des personnels.

Il nous avise qu'il a contacté la DIRM NAMO afin qu'en 2024, les missions "Action de l'État en Mer (AEM)" soient partagées entre les PAM "Thémis" et "Jeanne Barret".





**DECLARATION LIMINAIRE à la formation spécialisée du
Comité Social d'Administration
DIRM MEMN du 4 décembre 2023**

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

La formation spécialisée est le lieu où sont traitées les questions de santé et sécurité au travail. La FSU souhaite porter votre attention sur toutes les petites choses quotidiennes qui, par leur répétition ou leur accumulation, dégradent les conditions de travail des agents et instaurent un climat de mal-être : absence de place de parking, horaires de travail différents des autres, CIA faible, non proposition à l'avancement, manque de cordialité dans certains échanges.... Toutes ces « brouilles » créent un profond mal-être.

- Le Patrouilleur des Affaires Maritimes (PAM) "Jeanne Barret" n'a plus de certificat de franc-bord depuis le 31 octobre 2023. Le dossier de stabilité montre que la stabilité du navire n'est pas conforme et qu'il faut des travaux importants, notamment l'embarquement de lest supplémentaire pour qu'il respecte les critères de stabilité. Même en navigant avec des limitations au niveau météorologie (vent et état de la mer) et en navigant dans une zone maritime restreinte, les agents du PAM "Jeanne Barret" ont l'appréhension sur la tenue à la mer du navire. Quand il faut monter à Boulogne sur Mer pour dix jours, la météo est incertaine pour le retour. Le fait de rester à quai est aussi déprimant pour les membres d'équipage tout comme ne pas savoir quand ils verront l'épilogue de ces problèmes.

- A la rentrée de septembre 2023, le PACTE enseignement maritime, a été mis en place dans les lycées professionnels maritimes. La FSU s'interroge sur les modalités de distribution des briques par les Directeurs des LPM et sur les modalités de contrôle d'exécution.

La FSU s'inquiète des conséquences engendrées par ce dispositif car le PACTE est un contrat annuel qui dépend :

- des heures allouées (ou pas) à l'établissement d'une année sur l'autre ;
- du bon vouloir du directeur d'établissement qui met les enseignants en concurrence entre eux.

Le PACTE semble être un moyen de contourner les textes qui légifèrent le temps de travail ; Comment, un enseignant contractuel peut-il contracter 5, 6 briques du PACTE alors qu'il est déjà au maximum du nombre d'heures hebdomadaires légalement autorisées ?

Travailler plus pour gagner plus, ce n'est pas une revalorisation salariale, mais de l'indemnitaire dont seuls 20 % comptent pour la retraite.

La FSU voit, au travers de ce PACTE, une mise en danger du statut de fonctionnaire.

Quel est le bilan du PACTE dans les LPM de la DIRM MEMN ? Nous vous le demandons de nouveau, quel est le rôle de la DIRM sur les LPM ? Où trouvons-nous le bilan social des LPM ? Un comparatif est-il fait par rapport aux autres services ?

La FSU se désolé de ne jamais avoir eu de réponse à son interrogation concernant le protocole de gestion des contractuels de la formation continue.

La FSU se désolé également de constater qu'aucune obligation de mobilité n'existe pour les personnels de direction des LPM et que chacun sait d'avance à quelle sauce il sera mangé au moment des propositions d'avancement, de la distribution de briques ou de CIA pendant encore de longues années.

- Dans sa déclaration liminaire au CSA du 16 juin, la FSU vous alertait sur le traitement infligé aux agents de catégorie C. Plus de 41 % des agents du ministère qui font appel à la commission aide matérielle des CLAS sont des agents de catégorie C. Ce chiffre révèle une rémunération trop faible qui ne suffit plus à répondre aux besoins du quotidien.

Comment peut-on imaginer, après 20 d'ancienneté dans la fonction publique n'être qu'à 19 points au dessus de l'indice minimum ?

Au niveau des agents de la DIRM MEMN, afin d'aider les agents de catégorie C, la FSU demandait une distribution du CIA plus juste : un partage égalitaire. Pour la FSU, la distribution actuelle selon la valeur professionnelle peut entraîner un mal-être dans la communauté de travail en amenant certains agents à se sentir dévalorisés, sous-estimés. Encore une fois, cette année, cette demande n'a visiblement pas reçu de réponse favorable.

Encore une fois, cette année certains agents sont évalués par leur hiérarchie sur leur manière d'être et non sur leur manière de servir.

- En point deux de cette formation spécialisée, un secrétaire doit être désigné. La FSU, organisation syndicale majoritaire à la DIRM MEMN, fait face à un dilemme : le secrétaire de formation spécialisée est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour de la formation spécialisée et peut proposer l'inscription de points à l'ordre du jour, il doit faire preuve de sérieux et d'autonomie dans le traitement de situations complexes, il doit détenir des connaissances approfondies. Nos représentants FSU sont tous évalués «satisfaisants», ils sont donc estimés juste autonomes dans les situations courantes non complexes par leurs supérieurs hiérarchiques respectifs. Que faire ?

Je vous remercie de votre attention.